|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG TRADE.F.4 |
| Numéro de poste Sysper: | 440657 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Damien Levie  3 trimestre 2024 ( 1er Octobre 2024)  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-08-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité TRADE.F.4 élabore, négocie et met en œuvre des règles et politiques de l’UE dans les domaines du commerce international, de la haute technologie et de la sécurité en vue de contribuer à la prospérité, à l’autonomie stratégique et à la sécurité à long terme de l’Union européenne. L'unité se focalise sur des dossiers clés de la sécurité économique européenne tels que le contrôle des exportations de biens à double usage de l’UE, t le cadre de l’UE pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l’UE, les investissements sortants (outbound investments), ainsi que les sanctions commerciales contre la Russie. La mise en œuvre du cadre en matière de filtrage des investissements adopté en 2020 nécessite une coopération approfondie avec les représentants des États membres ainsi qu’avec d’autres services de la Commission et le SEAE. En conséquence, l’unité gère de nombreuses procédures de consultation complexes, régies par des délais légaux serrés et exigeant une gestion rigoureuse des documents, ainsi que l’administration de nombreux flux de travail parallèles entre les différents outils décisionnels de la Commission (consultation interservices, traduction, procédures écrites).

L’unité fonctionne comme point de contact pour la coordination avec d’autres services sur les questions liées à la technologie et au commerce et avec les industries de haute technologie de l’UE (notamment les semi-conducteurs, les équipements aérospatiaux et de télécommunications).

Nous sommes une equipe de 21 collègues composée de 2 sections, une qui s'occupe du filtrage (screening) des investissements directs étrangers dans l’UE, et l'autre du contrôle des exportations de biens à double usage de l’UE et des sanctions contre la Russie. Chaque section est supervisée par un chef de section. L'unité coordonne aussi avec les autres services les questions liées aux industries de haute technologie, telles que les semiconducteurs et l'aéronautique.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous disposons d’un poste vacant d’expert national détaché au sein de notre équipe de gestionnaires de dossiers pour les investissements directs étrangers (IDE). L'expert national détaché travaillera sous la supervision du chef de section.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le poste requiert les tâches suivantes:

• Traiter les cas de filtrage des IDE (réception et analyse des notifications par les États membres, coordination avec les services de la Commission et les États membres de l’UE; Élaboration des avis). Le traitement des dossiers d’IDE nécessite de suivre des procédures strictes dans des délais serrés;

• Contribution aux travaux de la direction générale en ce qui concerne le filtrage des investissements: coordination et rédaction de notes d’information sur les investissements; les demandes d’information de la société civile et les questions des députés au Parlement européen;

• Suivi de l’évolution des politiques de filtrage des investissements dans certains États membres;

• Participation à des réunions, séminaires et autres manifestations sur le filtrage des investissements et les politiques commerciales et de sécurité;

• Fournir un appui aux autres membres de l’équipe.

Outre ces tâches, le titulaire du poste contribuera, sous la supervision du Chef de Section susmentionné, au développement de la politique de l’UE dans le domaine du commerce et de la sécurité.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)